



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : Charles Weiler

Luxembourg, le 15 mai 2025

RÉSOLUTION

La Chambre des Députés,

- Considérant que la résolution adoptée par la Chambre des Députés le 10 octobre 2024 a instauré une Commission spéciale « Caritas » prévoyant que « *la durée des travaux parlementaires ne peut dépasser une période de six mois, soit au plus tard le 10 avril 2025* » ;
- Considérant que cette résolution a prévu que la Commission spéciale « Caritas » dresse un rapport de ses travaux ;
- Considérant que ce délai a été reporté au 10 juin 2025 ;
- Considérant que le débat en séance publique est fixé au 10 juillet 2025 ;

Décide :

- De reporter le délai imparti à la Commission spéciale « Caritas » du 10 juin 2025 au 10 juillet 2025, compte tenu de la date fixée pour le débat en séance publique.

Charles Weiler

Harc Baum

JJUNA BERNARD

TAINA BOFFERLING

Gilles BAUC

TOM WEIDIG